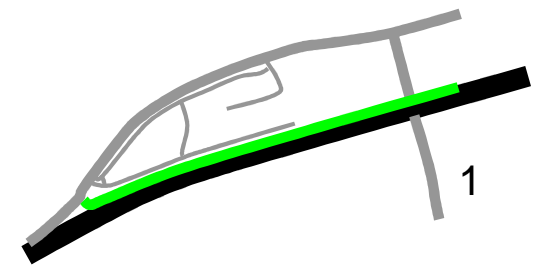


L'association des 1001 Nuisances présente:

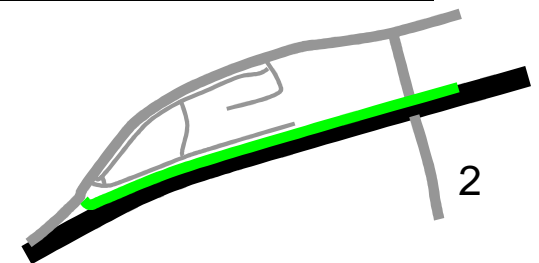


Notre projet est de constituer un dossier auprès des décideurs afin que nos familles puissent grandir à l'abri des pollutions de la D9 et de son trafic grandissant



Matin et soir des voitures forment un bouchon au dessus de nos têtes
La pollution stoppée par le mur existant se déverse sur nos maisons.
Un Flux supplémentaire de voitures va arriver sur le chemin GUIGOU à cause du parking de 300 places en 2014

Dans la journée les voitures et camions roulant a toute allure générant un bruit permanent



QUI SOMMES NOUS:

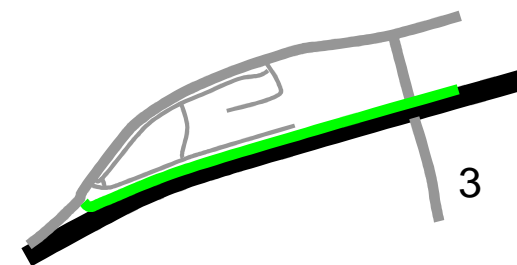
Nous sommes les riverains de la RD09 (maisons 47, 46, ...) excédés par les nuisances et nous croyons vraiment que le fait de se regrouper pour mener une action collective nous permettra d'améliorer de façon significative notre qualité de vie.

Nous espérons vraiment avoir votre soutien et nous nous solliciterons très bientôt pour une pétition en faveur de la construction d'un mur anti bruit

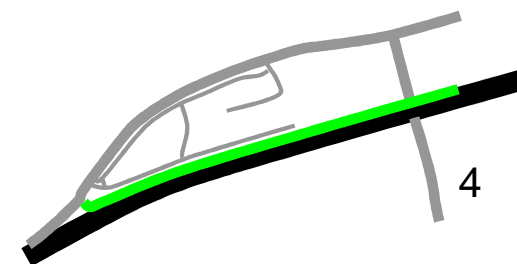
Pour nous contacter:

<http://1001nuisances.wordpress.com/>

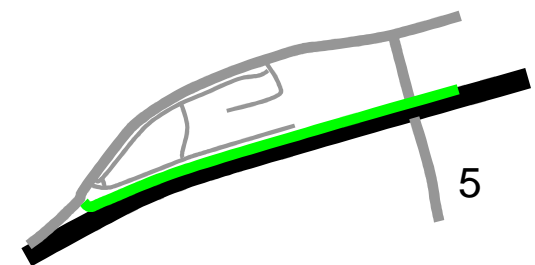
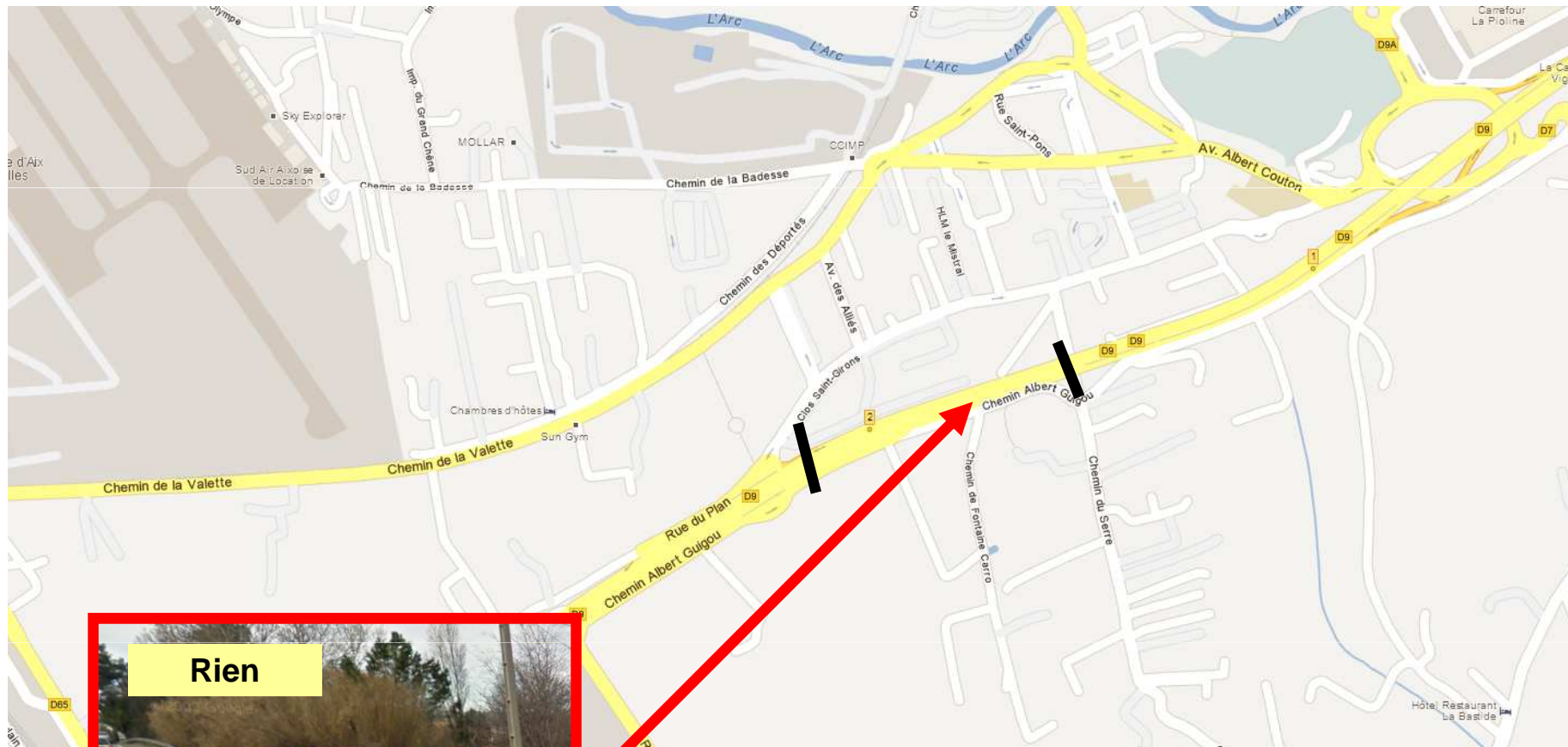
1001nuisances@gmail.com



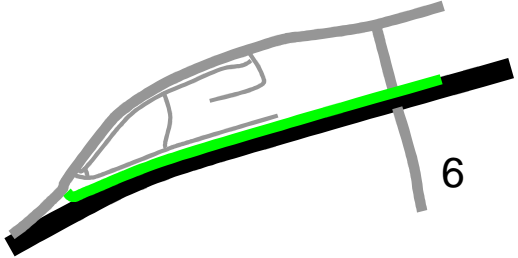
Protections actuelles de la moitié de notre Village des Milles



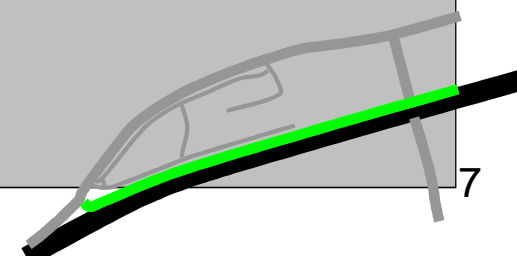
L'autre moitié de notre Village des Milles est sans protection



Détail de la zone à Protéger



**Etat des Etudes faites par
la communauté du Pays d'Aix
et le conseil régional 13**



ATMO PACA en 2007 (ref:06BDR04I) a conduit 2 campagnes sur la commune de Cabries résumée en 53 pages, il en résulte je cite :



Les résultats des mesures sur la RD9 montrent au niveau de l'aérosol des problématiques liées essentiellement aux émissions du trafic automobile. Effectivement cette voie est empruntée chaque jour par 33 000 véhicules.

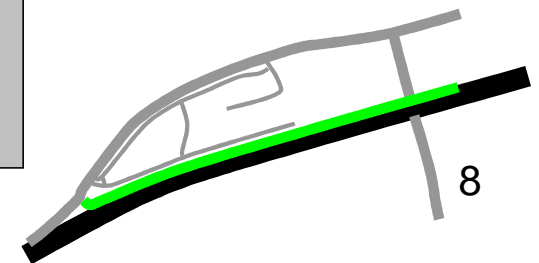
Sur un plan chronique, les **particules en suspension** montrent des teneurs avoisinant ou dépassant les normes :

- Les concentrations en particules en suspension inférieures à 10 μm dépassent l'objectif de qualité fixé à 30 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ par an sur la portion de la RD9 située devant le domaine du lac bleu : la RD9 est un peu plus encaissée à cet endroit là **et les embouteillages sont fréquents.** Devant le lotissement du lac Bleu, la teneur annuelle estimée est de 34 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en 2006 et de 29 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en 2007.

5 pointes journalières ont été enregistrées sur le site trafic pendant les deux périodes de campagne. Il est peu probable que ces dépassements excèdent sur l'année le nombre de 35 journées tolérées.

- Les particules en suspension inférieures à 2.5 μm , avec 23 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en 2007 sur le site de trafic et 20 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en 2007 sur le site de fond **atteignent une valeur proche ou supérieure du projet français de valeur limite** (20 ou 25 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ annuel), mais également la valeur cible européenne de 15 $\mu\text{g}/\text{m}^3/\text{an}$ (Directive CAFE) et la recommandation de l'OMS de 10 $\mu\text{g}/\text{m}^3/\text{an}$.

Même si aucune étude connue sur la commune des Milles à été conduite, nous pouvons penser que la même pollution s'applique à notre Village, d'autant plus que le mur existant devie le flux de pollution sur notre zone non protégée

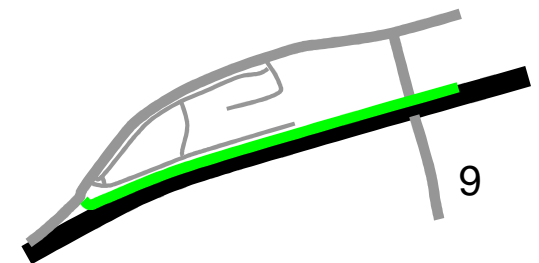




ATMO PACA en 2010 a conduit une étude de 48 pages sur l'impact de la vitesse sur la pollution (rf: 03SIM06R)

L'étude de l'impact de cette mesure de réduction de vitesse (réduction de 30 km/h sans descendre en-dessous de 70 km/h) sur les émissions de polluants est globalement faible. Les paramètres influençant les émissions de polluants sont très variables d'un axe à un autre (trafic, vitesse autorisée, pourcentage de poids lourds, pente...). D'une manière générale sur la zone d'étude, la **diminution des quantités de polluants émises est de l'ordre de -3 à -5 %** (selon les composés). Toutefois, plusieurs informations peuvent être soulignées :

- Tout d'abord, parmi les principaux polluants étudiés ici, l'impact de cette mesure de réduction de vitesse entraîne des **gains d'émissions sur la totalité des axes rapides** (autoroutes et voies rapides limitées à 110 km/h). Des augmentations d'émissions ont été constatées uniquement sur les routes à 90 km/h.
- L'étude des émissions au cas par cas a mis en évidence des **réductions d'émissions significatives localement** : sur certains axes, l'impact d'une réduction pérenne de la vitesse autorisée peut entraîner des diminutions de l'ordre de 20 % des quantités émises.
- De plus, l'impact de cette mesure sur la contribution au changement climatique a été étudié avec la quantification des émissions de CO₂. Une réduction de la vitesse entraîne une baisse des consommations de carburants et donc une **réduction des émissions de CO₂**. Cette réduction dépasse 142 000 tonnes pour une application annuelle de cette mesure.



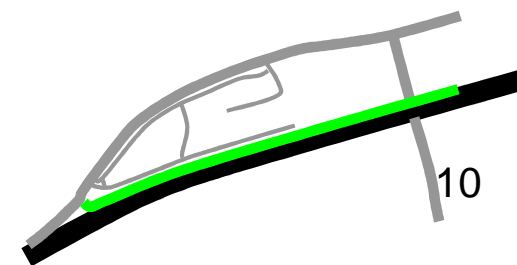
Etat des Etudes



Dans le plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) publié en juin 2010 par la communauté du pays d'Aix.

Le conseil régional 13 indique lancer la construction de 5000M2 de protection acoustique pour les habitants du Réaltor, avec comme base une **limite acceptable fixée est de 60dB(A) et non pas 65dB(A) comme la loi le stipule.**

Nous, habitants des milles, demandons le même traitement



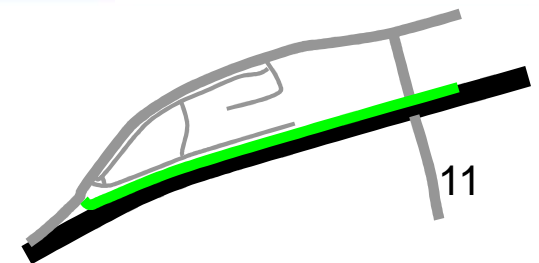
RÉALISATION DE 5000 M² D'ÉCRANS ACOUSTIQUES, MERLONS ET INSONO- RISATIONS DE FAÇADES (LORS DU DOUBLEMENT DE VOIE)



Nous,
habitants des Milles,
demandons
le même traitement

Bruit traité	Bruit routier
Maître d'ouvrage	CG13
Voies concernées	D9 - Section du Réaltor
Communes concernées	Aix les Milles, Cabriès
Partenaires	/
Coût total	5 240 000 € HT
Nombre de logements protégés	78
Date des travaux	2010-2015 (déclaration d'utilité public à obtenir)
Description de l'action	<p>Le projet de doublement de la RD 9 a pour objectif de résoudre les problèmes de congestion du trafic routier entre Aix et l'Etang de Berre en assurant la fluidité de la circulation. Le CG 13 a choisi de protéger les riverains de la RD 9 qui subiront à terme des nuisances supérieures à 60 dB(A) (alors que la réglementation impose de prendre en compte les nuisances > 65 dB(A)). Les protections prévues sur le secteur concernent 78 habitations, protégées par 5 écrans acoustiques (1,4 km), 3 merlons de terre (500m) et 5 protections individuelles de façades.</p>

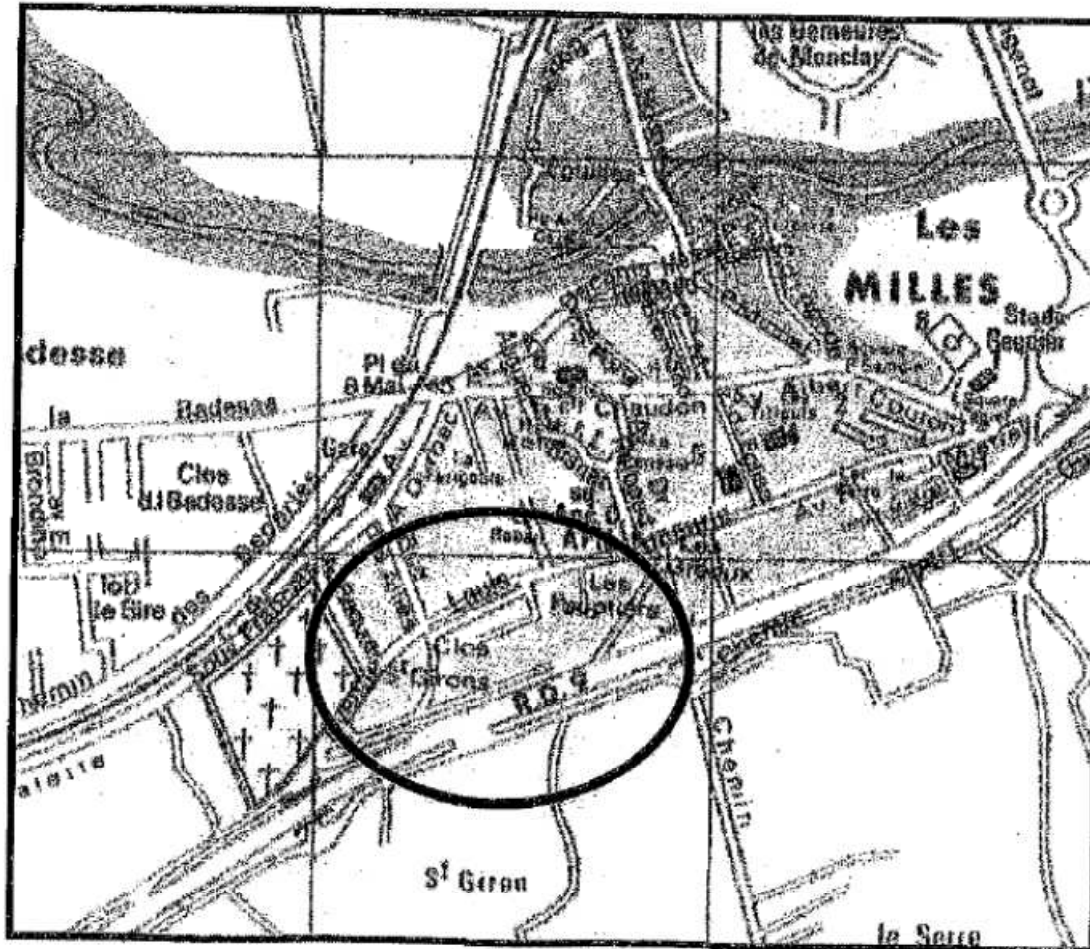
2010 - 2015



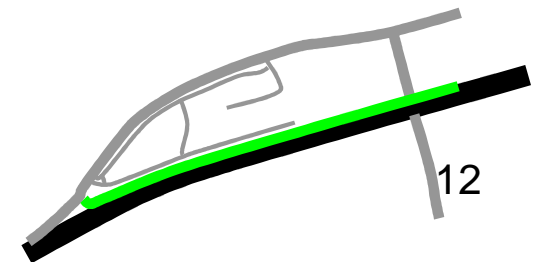
Etat des Etudes



3 études acoustiques ont été menées au clos Girons & Peupliers, la dernière réalisée par le SETEF en Décembre 2003 extraits:



Plan de situation de la zone d'étude



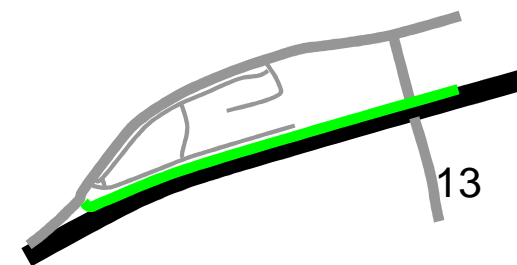
Etat des Etudes



Cette étude concluait à la mise en place d'un mur comme seule et unique solution pour descendre en dessous de 60dB(A) ce qui est la norme au réaltor selon les termes suivants:

9.2 – Protections acoustiques à mettre en place pour descendre en dessous de 60 dB(A)

Enfin seule la mise en place d'un écran acoustique d'une hauteur de 2 m à 2.50 m en bordure de voie et sur la butte de terre existante, d'une longueur de 572 m, permet de réduire l'ensemble des niveaux sonores à des valeurs inférieures au seuil de 60 dB(A) en période diurne (atténuation moyenne de 4.5 dB(A)).

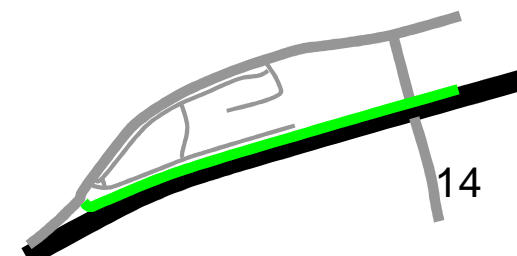
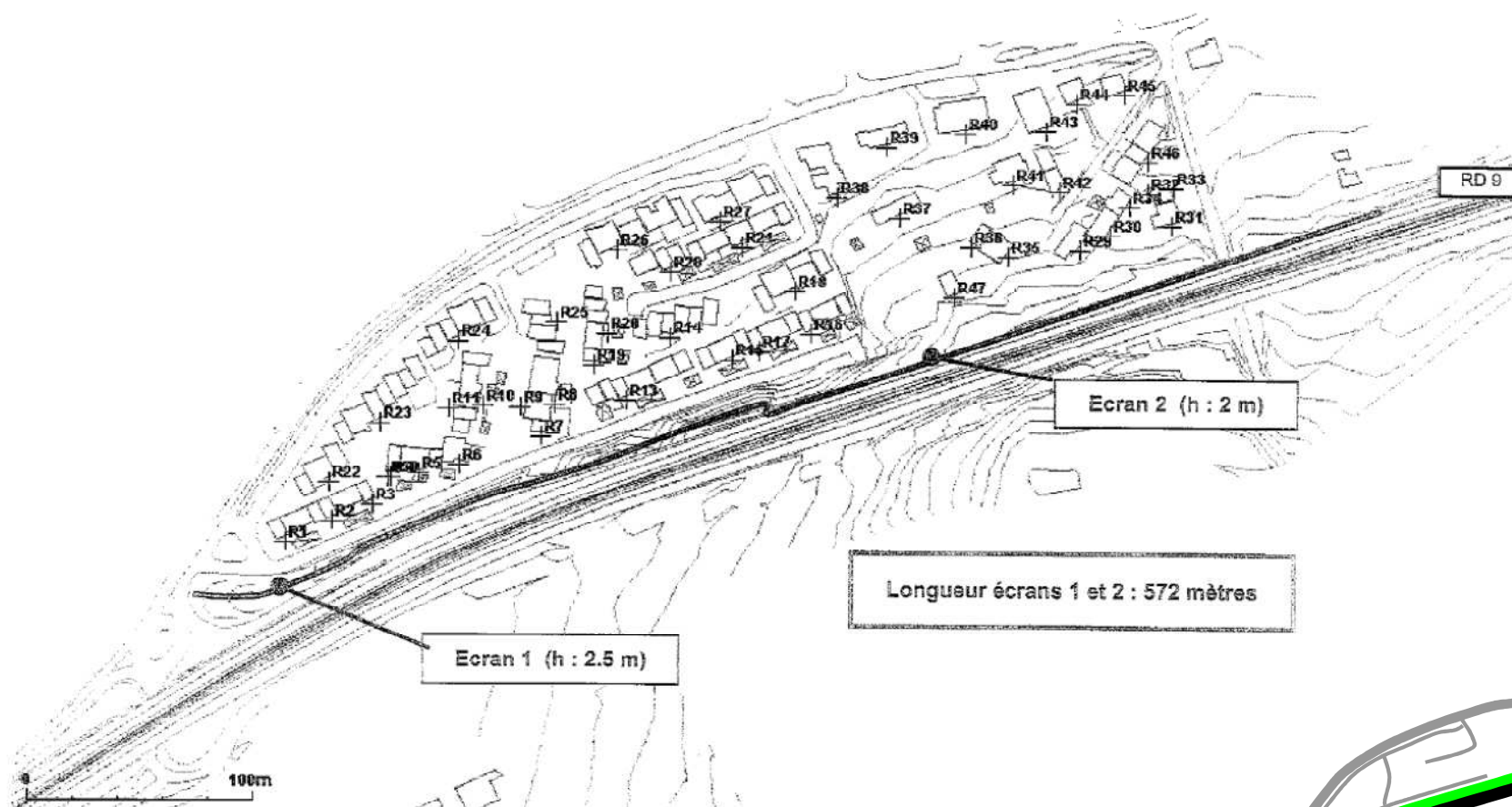


Etat des Etudes



Dernière page de l'étude qui en 2003 préconise la construction d'un mur de 2mètres pour que nous soyons sous les 60 DB(A)

*Plan de situation des protections acoustiques dans le cadre d'un traitement de l'ensemble du site à 60 dB(A)
(à la saturation acoustique)*



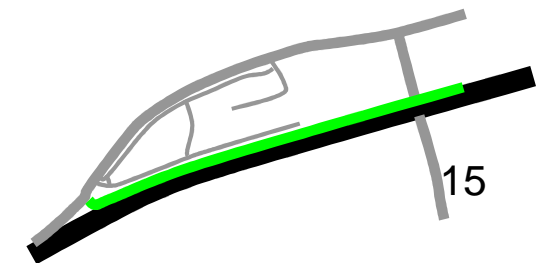


Comme le conseil Général qui protège le Protection au Réaltor basé sur
60 dB(A)

+ Recommandation d'un mur en 2003 par le pays d'Aix

+ Pollutions Aérosols supérieures aux normes

= **Mur anti Bruit**



Merci

LES 1001 NUISANCES

Pour nous contacter:

<http://1001nuisances.wordpress.com/>

1001nuisances@gmail.com

